

Dimanche 27 Juillet 2008

Edition Nationale

Navigation

Freeneews Home
Freeneews TV
Forums
Chat
Photos
Archives

Rubriques

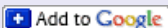
Toutes
Autres-FAI
Degroupage
Divers
Freebox
Freeneews
FreePlayer
FTTH
IP-ADSL
Presse
Radios
Services
Societe
Telephonie
Television
Wimax
Archives

Editions

Nationale
Régionales :



Services







Net Avenir : gestion publicitaire

divers

Le Colis-Voiturage est né



A l'heure où le prix du baril s'envole et le coût des transports avec, un nouveau service arrive sur la toile pour faire du co-voiturage avec un...colis, de quoi faire des économies. Si une place peut servir pour un passager alors pourquoi pas ne pas l'utiliser pour un colis. C'est en partant de ce constat que 3 amis ont inventé le concept du colis-voiturage.

Le principe est simple, il suffit de vous inscrire sur le site Internet et de référencer les caractéristiques (poids et dimensions) du ou des objets à envoyer ainsi que la ville de destination.

Le site vous mettra alors en contact avec un « messenger » disponible, qui doit de toute manière effectuer le trajet et qui est prêt à vous rendre ce service moyennant éventuellement une modique contribution aux frais de route.

Le modèle économique de la société Colis-Voiturage reposera sur le paiement d'un abonnement de 5 € et valable 1 an. Cet abonnement est payé uniquement par les membres messagers, puisqu'ils peuvent demander de leur côté une contribution aux frais de route, pour les membres expéditeurs ou destinataires l'abonnement est gratuit.

Mais ce système ne sera mis en place qu'à partir du 1er septembre 2008. En attendant, les membres "MESSAGERS" peuvent s'inscrire gratuitement pour une période de 12 mois.

Mais plutôt que de longues explications, cette vidéo expliquera en quoi consiste le colis-voiturage :

<http://www.colis-voiturage.com/videos.php>

Source e-alsace.net

24.06.2008 12:35 - Divers - jacques - 8 commentaires

 Partager sur Facebook -  Imprimer

Soyez averti de toute l'actualité en direct !

Inscrivez vous aux alertes email Freeneews :

Dernières news autres éditions

26/07 BMX Mini a spine : back-flips
24/07 Le deuxième DSLAM de Chaumont
23/07 Konic Thtr : Interactivité (...)
22/07 Degroupage du Loiret en (...)
22/07 Visite du village des assos :

Dernières news de la rubrique

24/07 Sarko gâte les opérateurs (...)
17/07 La France pas si "crétin" (...)
11/07 Europe : un internet encore
09/07 Freenet, un Internet libéré de
05/07 Attention : Des eurodéputés

Net Avenir : gestion publicitaire

Derniers commentaires :

Mithfindel



25 juin 2008
07:55:58

L idée semble bien bonne, mais ne pourra fonctionner dans notre société actuelle, qui dit que vous n allez pas transporter un petit paquet de poudre blanche ou autre chargement complètement illégal ?

Même si ce commentaire fait preuve d'un grand pessimisme, je dois bien avouer que je le rejoins. OK, l'acceptation des conditions générales "engage" l'expéditeur à ne pas chercher à transmettre de marchandise illégale ou dangereuse. Mais bon, en cas de contrôle, c'est bien le "messenger" qui va prendre dans les dents, sans recours possible - ou alors faut-il que chaque "messenger" se trouve un chien de recherche de stupéfiants, procède systématiquement à un contrôle d'identité, ouvre chaque colis qu'il ou elle transporte ?

Et dans le cas où en tant que messenger je me fais arrêter et qu'on découvre que mon colis contient des champignons hallucinogènes ? Ou un pain de résine de cannabis ? Ou pire encore, des animaux vivants ? Et dans le cas d'un colis fragile, qui assure la marchandise ?

Dans le monde des bisounours, c'est une super idée et j'aimerais vraiment qu'elle puisse fonctionner. Malheureusement,

Dernières news de l'édition

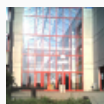
24/07 ftp.free.fr est passé à (...)
24/07 Sarko gâte les opérateurs (...)
24/07 Loi Hadopi : Xavier Niel (...)
23/07 Numéricable plus cher
22/07 Utiliser le réseau Freephonie
18/07 Bolloré veut racheter Iliad
18/07 Numéricable condamné.
17/07 La France pas si "crétin" (...)
15/07 Public Sénat disponible en (...)
11/07 Europe : un internet encore

Net Avenir : gestion publicitaire

c'est également valable pour le code de la route (rien que des règles de bon sens, mais rarement appliquées) et d'autres codes découlant du bon sens et de la bonne volonté des gens...

RÉPONDRE

Florian



24 juin 2008
14:47:52

Et bientôt la livraison de Freebox par colis-voiturage, pour réduire encore les frais de logistique ;) ;))

Quoi qu'il en soit, si ça paraît une bonne idée en théorie, c'est surtout une très grosse opportunité pour les trafics douteux en pratique... :O

RÉPONDRE

FatJoe



24 juin 2008
14:46:24

Bonjour,

Au moins , si cela fonctionne, les colis ne risquent pas vous casser les pieds ou être franchement désagréable pendant tout le trajet ! Vous pourrez continuer a fumer dans votre véhicule, écouter votre musique avec votre volume sonore, faire les arrêts pipi quand vous voulez, etc.... et même si l'ennui vous gagne récupérer sur le bord de la route une "blonde a forte poitrine" et la larguer quand vous voudrez le tout en faisant des économies : super idée ! si on bouge beaucoup ce qui n'est malheureusement pas mon cas ! :(

@+
Fatjoe

RÉPONDRE

f_trt



24 juin 2008
14:46:08

L'idée semble bien bonne, mais ne pourra fonctionner dans notre société actuelle, qui dit que vous n'allez pas transporter un petit paquet de poudre blanche ou autre chargement complètement illégal ?

Je vois peut-être le mal partout mais je ne pense pas me tromper.

RÉPONDRE

Murphy



24 juin 2008
14:02:28

Jacques :

Le copier/coller fait par le même rédacteur ;)

Ça change tout :) +1 alors !

RÉPONDRE

Réagir sur le forum

Toutes les marques citées et logos afférents sont déposés par leurs propriétaires respectifs. Vous pouvez copier des extraits de ce site en citant la source et en vous référant à l'article 122-5 du code de la propriété intellectuelle. Ce site internet a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.